Image not found or type unknown

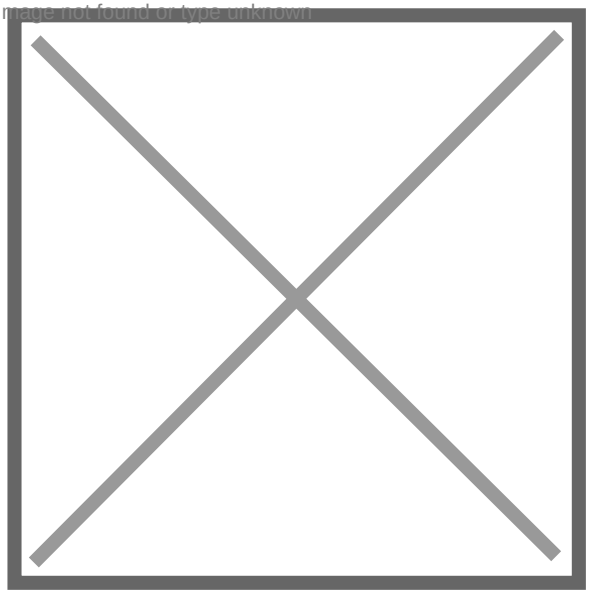

Démission d'une amicale

Par **Frimousse51**, le **14/11/2019** à **14:23**

Bonjour,

Nos statuts indiquent que les membres de notre amicale doivent adresser leur démission par écrit mais rien n'est précisé pour les membres du C.A. Si rien n'est précisé, est-ce que la demande écrite vaut aussi pour les membres élus ? ou bien peut-on considérer qu'une annonce de démission orale lors d'un C.A. vaut démission définitive, actée et validée ? même si, dans un second temps, la personne notifie dans un mail s'être emportée et déclare ne pas donner sa démission ? Peut-on lui dire "trop tard", tu l'as dit devant le C.A. ?

Merci et cordialement.

Par **Lag0**, le **15/11/2019** à **06:22**

Bonjour,

Je suppose que les élus du CA sont, avant tout, membres de l'association, donc l'écrit pour la démission les concerne comme pour les autres membres.

Par **Frimousse51**, le **15/11/2019** à **06:37**

Bonjour,
c’est ce que certains membres du CA ont dit mais le Pdt a dit avoir pris attache d’un juriste qui

aurait dit que non.
cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés